

semaine de 5 jours et éviter toute mise à pied, ce sera un des exemples les plus remarquables, depuis de très nombreuses années, où l'on aura eu le drap et l'argent.

Je souhaite tout le succès possible à l'honorable représentant. J'espère qu'il ne faut donner aucune signification fâcheuse à la phrase suivante: «Les divergences d'opinions entre les deux parties ont été résolues quant au fond.» Les nouvelles que j'ai lues dans les journaux et que j'ai obtenues des intéressés et des représentants des travailleurs me portent à croire que les mots «quant au fond» sont empreints de pathos, pour utiliser une expression littéraire. Il est extrêmement important que les hausses sensibles des taux n'entraînent pas une diminution du service. Si par suite des modifications qui ont été insuffisamment préparées et mises au point, les Canadiens doivent se contenter d'un service réduit, je suis certain que le ministre en entendra parler.

Il est si souvent arrivé dans le passé, surtout au cours de la dernière grève générale, qu'aux niveaux administratif et ministériel, on ait semblé insuffisamment préparé. Nous sommes en face de changements radicaux qui semblent avoir été insuffisamment élaborés et étudiés avant d'être mis en œuvre. J'espère seulement que les événements donneront raison au ministre, qui paraît optimiste.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, comme le député d'Hillsborough (M. Macquarrie), j'ai remarqué la réserve que faisait le ministre quand il a dit que l'essentiel des différends était résolu. Comme il le sait sûrement, le mécontentement persiste chez un grand nombre des employés concernés, et les syndicats sont tout à fait convaincus que la solution des différends ne donne pas satisfaction aux employés des Postes.

En regardant le ministre traiter cette question depuis quelques semaines, j'ai trouvé qu'il exécutait sa décision avec une âpreté que l'on attribue d'ordinaire à l'employeur qui s'intéresse aux bénéfices plutôt qu'à fournir un service au public. Le ministre devrait maintenant savoir que pour apporter un tel changement, il devrait consulter les syndicats et les employés avant de prendre sa décision, au lieu de décider, d'annoncer la politique et d'essayer ensuite de convaincre les syndicats.

D'après le ministre, on lui aurait dit qu'il n'y aurait ni grèves, ni grèves perlées ni grèves du zèle. Qu'il sache bien que cette situation n'est pas le résultat de ses initiatives, mais bien du sens des responsabilités des dirigeants des syndicats qui fournissent un service essentiel au public canadien. Si la distribution du courrier n'est pas arrêtée en ce moment, ce n'est certes pas grâce à lui.

[M. Macquarrie.]

Il me semble que si le ministre du Travail (M. Mackasey) croit, comme il l'a assuré aux délégués du Congrès canadien du travail ce matin, ainsi qu'à plusieurs reprises à la Chambre, que le principe du rapport Freedman, selon lequel il n'y aurait pas de modification des tâches ou des fonctions sans consultation préalable et avis favorable des syndicats, c'est au ministre lui-même qu'il incombe de faire appliquer ce principe dans cette entreprise gouvernementale extrêmement importante.

J'espère avec l'honorable député d'Hillsborough que les prévisions optimistes du ministre seront confirmées, et je termine par deux brefs commentaires. J'ai appris que l'on avait augmenté les tarifs des cases postales rurales et que l'on avait accru considérablement ceux des publications à but non lucratif, ce qui a soulevé dans tout le pays des objections dont l'écho s'est encore fait entendre ce matin. Cela permettra peut-être au ministre de réaliser quelques économies—ce qui reste à voir d'ailleurs—mais je voudrais lui dire que ce qu'il a fait dans toutes ces régions a rendu un bon nombre d'entre nous très méfiants sur son entreprise actuelle.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, plusieurs nouvelles nous parviennent depuis quelque temps, à l'effet que les postiers étudient la possibilité de «stopper» leur travail, à cause de certains malentendus qui sont survenus avec le ministère des Postes.

A cause de cette situation, monsieur l'Orateur, et après avoir pris connaissance de la déclaration du ministre, je ferai trois observations.

D'abord, les nouveaux règlements ont été mal expliqués par le ministère, tant au public qu'aux employés eux-mêmes.

Ensuite, les nouveaux programmes de travail sont insuffisamment préparés. Voilà pourquoi nous sommes aux prises avec une situation urgente, en partie attribuable à ces nouveaux règlements.

De plus, le point sur lequel je voudrais faire quelques brèves remarques est le manque d'harmonie tant au niveau de l'information qu'à celui du dialogue, dans les relations patronales-ouvrières.

Le ministre des Postes (M. Kierans) attribue ce mécontentement des postiers à un manque d'information de la part du ministère, relativement aux nouveaux règlements et à leurs implications.

Sans vouloir discuter ici de la valeur des règlements, bien que je continue à m'opposer à certains d'entre eux, particulièrement au niveau rural, il demeure que les communications sociales et les informations objectives